

# CONSEIL DE COMMUNAUTE du 24 février 2009

## PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 46

Nombre de Conseillers présents : 35

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/02/2009

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/02/09

La séance est ouverte

Le 24 février de l'année deux mille neuf à 18 h 00

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			GAZEAU Francis (Vice-Président)		Philippe BALAYÉ	
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LIEBAUT JANY Céline (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
Philippe DANNE	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		Jean-Michel GACHET	
Martine TALABOT	X			Philippe NARDI	X		
Jean Michel ALLINCKX			X	Benoist AULANIER		Bernard FATH	
Michel BAQUER	X			Nadine CHENNA	X		
Lionel PEZAT		Michel BAQUER		Dominique GOURGUES	X		
Anne Marie CAUSSE		Alain COORNAERT		Jean Paul MERCADIE	X		
Muriel RICHARD	X			Lionel PEYROUT	X		
Philippe BALAYE	X			Pierre VIDAL		Lionel PEYROUT	
Michèle BOURROUSSE	X			Pascal BARROUILHET		Bernard CHEVALIER	
Catherine SAUNIER		Michèle BOURROUSSE		David BONIN	X		
Daniel AUZIER	X			Bernard CHEVALIER	X		
Pili DUCOURNEAU suppléant Cl. GARROS	X			Gérard GOUVERNEUR	X		
Christine PERRIN	X			Bernadette PELISSIER		Gérard GOUVERNEUR	
Françoise BETES	X			Jean Michel GACHET	X		
Bertrand MEALLET suppléant JF FAURE	X			Marylène MAY	X		
Sylvie DUFRANC suppléant C. DUPART	X			Jean Louis PAUQUET	X		
Alexandre LAFFARGUE	X			Michèle SOUQUIERE	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 27 janvier 2009 est adopté à l'unanimité

# Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu  
le 24 février 2009

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2009/01	Vote du compte administratif - budget principal - exercice 2008	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)
2009/02	Approbation du compte de gestion - budget principal - exercice 2008	<b>UNANIMITE</b>
2009/03	Affectation du résultat - budget principal - exercice 2009	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)
2009/04	Vote du taux de taxe professionnelle - exercice 2009	<b>39 POUR, 5 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY)
2009/05	Vote du budget primitif - budget principal « CDC Montesquieu » exercice 2009	<b>40 POUR, 4 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE)
2009/06	Vote du compte administratif - budget annexe « ordures ménagères » - exercice 2008	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)
2009/07	Approbation du compte de gestion - budget annexe « ordures ménagères » exercice 2008	<b>UNANIMITE</b>
2009/08	Affectation du résultat - budget annexe « ordures ménagères » - exercice 2009	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)
2009/09	Vote du taux de la TEOM 2009	<b>UNANIMITE</b>
2009/10	Vote du budget primitif - budget annexe ordures ménagères - exercice 2009	<b>UNANIMITE</b>
2009/11	Vote du compte administratif - Budget annexe transports scolaires - exercice 2008	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)

2009/12	Approbation du compte de gestion - budget annexe transports scolaires - exercice 2008	<b>UNANIMITE</b>
2009/13	Affectation du résultat - budget annexe transports scolaires - exercice 2008	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)
2009/14	Vote des tarifs transports scolaires - année scolaire 2009/2010	<b>UNANIMITE</b>
2009/15	Vote du budget primitif - budget annexe transports scolaires - exercice 2009	<b>UNANIMITE</b>
2009/16	Vote du compte administratif - budget annexe aérodrome Bx Léognan Saucats - exercice 2008	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)
2009/17	Approbation du compte de gestion - budget annexe aérodrome Bx Léognan Saucats - exercice 2008	<b>UNANIMITE</b>
2009/18	Affectation du résultat - budget annexe aérodrome Bx Léognan Saucats - exercice 2009	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)
2009/19	Vote du budget primitif - budget annexe aérodrome Bx Léognan Saucats - exercice 2009	<b>UNANIMITE</b>
2009/20	Vote du compte administratif - Budget annexe Centre de Ressources du Site Montesquieu - exercice 2008	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)
2009/21	Approbation du compte de gestion - budget annexe Centre de Ressources du Site Montesquieu - exercice 2008	<b>UNANIMITE</b>
2009/22	Affectation du résultat - budget annexe Centre de Ressources du Site Montesquieu - exercice 2009	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)
2009/23	Vote du budget primitif - budget annexe Centre de Ressources du Site Montesquieu - exercice 2009	<b>UNANIMITE</b>

2009/24	Vote du compte administratif - budget annexe gestion du site Montesquieu - exercice 2008	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)
2009/25	Approbation du compte de gestion - budget annexe gestion du site Montesquieu - exercice 2008	<b>UNANIMITE</b>
2009/26	Affectation du résultat - budget annexe gestion du site Montesquieu - exercice 2009	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)
2009/27	Vote de la valeur du point des quote parts entreprises - budget annexe gestion du site Montesquieu - exercice 2009	<b>UNANIMITE</b>
2009/28	Vote du budget primitif - budget annexe gestion du site Montesquieu - exercice 2009	<b>UNANIMITE</b>
2009/29	Vote du compte administratif - budget annexe extension du site Montesquieu - exercice 2008	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)
2009/30	Approbation du compte de gestion - budget annexe extension du site Montesquieu - exercice 2008	<b>UNANIMITE</b>
2009/31	Affectation du résultat - budget annexe extension zone Montesquieu - exercice 2009	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)
2009/32	Vote du budget primitif - budget annexe extension zone Montesquieu - exercice 2009	<b>UNANIMITE</b>
2009/33	Vote du compte administratif - budget annexe extension zone Montesquieu - exercice 2008	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)
2009/34	Approbation du compte de gestion - budget annexe extension zone les Pins Verts - exercice 2008	<b>UNANIMITE</b>

2009/35	Affectation du résultat - budget annexe extension zone les Pins Verts - exercice 2009	<b>37 POUR, 7 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, Mme MAY, M. GACHET et M. THERON ayant donné procuration à M. GACHET)
2009/36	Vote du budget primitif - budget annexe extension zone les Pins Verts - exercice 2009	<b>UNANIMITE</b>
2009/37	Création d'un budget annexe petite enfance au 01 <sup>er</sup> septembre 2009	<b>UNANIMITE</b>
2009/38	Remboursement des assurances aux régisseurs titulaires et suppléants	<b>UNANIMITE</b>
2009/39	Tableau des effectifs	<b>UNANIMITE</b>
2009/40	Engagement d'un vacataire	<b>UNANIMITE</b>
2009/41	Revalorisation des chèques déjeuner	<b>UNANIMITE</b>
2009/42	Signature de conventions d'occupation des locaux	<b>UNANIMITE</b>
2009/43	Signature des conventions de versement des prestations	<b>UNANIMITE</b>
2009/44	Modification des statuts de la CCM	<b>36 POUR, 8 ABSTENTIONS</b> (M. DUFRANC, M. NARDI, Mme DUPART suppléante de Mme DUFRANC, M. LAFFARGUE, M. CLAVERIE, M. PEYROUT, M. VIDAL ayant donné procuration à M. PEYROUT et M. MERCADIE ayant donné procuration à M. CLAVERIE)
2009/45	Partenariat avec le GIDCECA	<b>UNANIMITE</b>
2009/46	Achat de terrain secteur du Brousteyrot Ouest	<b>UNANIMITE</b>
2009/47	Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés	<b>UNANIMITE</b>
2009/48	Signature d'avenants aux marchés de collecte des ordures ménagères et du verre	<b>UNANIMITE</b>
2009/49	Renouvellement de l'adhésion au PLIE des Graves	<b>UNANIMITE</b>
2009/50	Pôle emploi communautaire : signature d'une convention avec le CCAS de la Brède et la commune de Saint Médard d'Eyrans	<b>UNANIMITE</b>
2009/51	Pôle emploi communautaire : signature d'une convention avec ETIQ	<b>UNANIMITE</b>

2009/52	Gestion du parc de cyclomoteurs de la CCM	UNANIMITE
2009/53	Mission Locale des Graves : renouvellement convention 2009	UNANIMITE
2009/54	Subventions aux associations	UNANIMITE
2009/55	Etude sur la lecture publique	UNANIMITE
2009/56	Office de tourisme de Montesquieu - convention d'objectifs 2009/2011	UNANIMITE
2009/57	Office de tourisme de Montesquieu - approbation du CA 2008 et du BP 2009 - attribution d'une subvention	UNANIMITE
2009/58	Fixation du prix de vente des terrains du site Montesquieu	UNANIMITE
2009/59	Site Montesquieu - vente d'un lot à la SCI NEUF - lot 2	UNANIMITE
2009/60	Subvention à l'Association Bordeaux Montesquieu	UNANIMITE
2009/61	Signature d'un avenant 3 au marché de gardiennage du site Montesquieu	UNANIMITE
2009/62	Marché de gardiennage du site Montesquieu et du Centre de Ressources	UNANIMITE
2009/63	Marché d'entretien des voiries des ZA et de l'aérodrome	UNANIMITE
2009/64	Recrutement au titre de l'activité accessoire d'un agent public	UNANIMITE

# Compte-rendu analytique

Le procès verbal de la réunion du 27 janvier 2009 est adopté à l'unanimité.

En préalable à l'ouverture de la séance, Monsieur le Président indique que des délibérations ont été modifiées (ce sont des modifications mineures de quelques chiffres) ; il s'agit des numéros 3, 5, 57 et 61.

De plus, une nouvelle délibération est ajoutée, donc elle portera le numéro 64, qui prévoit le recrutement d'une personne qui sera chargée d'assister la Communauté de Communes dans le cadre du transfert de la compétence des structures de la petite enfance.  
Aucune objection n'est émise pour ces changements.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel CONSTANT pour la présentation des différents budgets.

A ce sujet, Monsieur Daniel CONSTANT propose de procéder de manière différente cette année, en présentant tout d'abord tous les comptes administratifs, puis de procéder au vote de chaque délibération. Il spécifie qu'il reviendra sur certaines lignes budgétaires qui ont énormément changé par rapport aux réalisés de l'an dernier ou sur les nouvelles.

C'est par rapport aux différentes compétences de la Communauté de Communes que vont se décliner les différents budgets.

Concernant la dernière compétence « L'aménagement de l'espace communautaire » celle-ci sera créatrice de futures richesses et d'amélioration de la qualité de vie sur l'ensemble de notre territoire et ce sera acté lors du prochain mandat.

En ce qui concerne les différentes ressources de la Collectivité une seule ressource fiscale, la taxe professionnelle, qui est indépendante de l'impôt des ménages. Comme tout le monde le sait un projet de réforme propose de supprimer la taxe professionnelle, mais rien, n'est acté pour le moment.

Apparemment l'Etat prévoit une organisation qui semble prouver que celui-ci souhaite mettre en place rapidement cette réforme. Elle sera vraisemblablement remplacée par quelque chose mais on ne sait pas quoi encore à ce jour.

D'après l'histogramme présenté à l'assemblée, les recettes de la T.P. ont augmenté de 48 % depuis 2002. De même, la DGF, qui est une recette intéressante, a elle aussi évolué mais arrive maintenant à un pallier. Sur 2009, les communes auront un peu plus de reversement grâce à ce que Monsieur CONSTANT appelle le F.A.2.I. c'est à dire le Fonds d'Aide Intercommunal à l'investissement. En 2002, la Communauté de Communes reversait 82 % de ces recettes (T.P.et DGF) aux communes contre 52 % aujourd'hui. Ceci s'explique du fait de la multiplication des entreprises sur le territoire, de l'évolution régulière du taux de la T.P. soit environ 9 % sur les sept ans.

Nous avons reçu dans l'après-midi les bases de la taxe professionnelle pour l'année 2009. Cette année elles s'élèvent à environ 39 millions et étaient d'environ 35 millions en 2008. Donc, il peut être estimé que du fait de l'augmentation légère de la base et de l'augmentation du taux, nous pouvons avoir des recettes complémentaires si la T.P. n'est pas supprimée.

Toutes les Dotations Globales à l'Equipement sont gelées pour l'année 2009 ce qui bien sûr a une répercussion sur le budget des communes.

Concernant la construction du budget, il est resté fidèle au débat d'orientations budgétaires qui tient compte des différents choix d'une équipe.

Choix prioritaires :

- Le couvent de Béthanie,
- Aire d'accueil des Gens du voyage,
- Une nouvelle compétence intéressante, la reprise de la petite enfance au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Le F.A.2.I. qui est en fait une sorte de dotation de solidarité pour une valeur globale de 200 000 €, sera distribué sur le seul exercice 2009 suivant le même mode de calcul que celui utilisé par le Conseil Général pour la répartition du FDAEC. On ne peut pas assurer que cette dotation sera pérennisée.

Il faudra que les communes délibèrent pour indiquer dans quelle opération d'investissement elles intègrent cette dotation.

Concernant les choix pour l'année 2009, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est maintenue avec un taux de 13.92 % qui permet d'avoir un excédent conséquent et donc de prévoir la création dans un futur proche d'une nouvelle déchetterie.

En revanche, pour le taux de la taxe professionnelle, il a été choisi de l'augmenter, sur la base du taux de l'inflation. Il faut rappeler que c'est notre seule ressource et qu'à ce jour aucune entreprise ne s'est plainte d'un taux excessif sur notre territoire. Le taux de 14,36 % est retenu cette année contre 14,14 % l'an dernier ; pour cette réévaluation il a été tenu compte du taux d'inflation de 1,6 %.

La participation demandée aux familles concernant le transport scolaire est légèrement réévaluée. Sur un coût global de 1,3 million 80 % sont à la charge du Conseil Général de la Gironde, 13 % à celle de la Communauté de Communes et 7 % reste à la charge des familles.

Maintenant vont être présentés les différents budgets :

#### Budget principal :

Avec en fonctionnement des recettes supérieures aux dépenses alors qu'en investissement on constate le contraire.

Excédent de 232 511 € pour l'exercice 2008.

Si on le cumule aux différents excédents depuis 2002 (3 415 395 € + 232 511 €), nous obtenons un résultat consolidé de 3 647 292,82 €

La trésorerie est évaluée à environ 815 000 € qui est d'ailleurs confirmé par le calcul du Trésorier Public.

Pour pouvoir construire notre budget primitif, il faut être en accord avec notre Trésorier Public (équivalence entre nos différents comptes administratifs et les comptes de gestion) et affecter nos résultats.

Monsieur Christian TAMARELLE prend la parole pour avoir un accord de principe sur le mode de présentation des comptes administratifs qui vont être présentés les uns à la suite des autres. Ainsi, il ne s'absentera qu'une seule fois pendant le débat et le vote des différents comptes administratifs.

Les résultats devront être répartis dans les différents budgets.

Le budget principal primitif global s'élève à 17 731 000 € soit 12 030 281,43 € en section de fonctionnement et 5 701 632.64 en section d'investissement.

Les budgets annexes :

- Ordures ménagères :

Sur le compte administratif, nous pouvons constater une dépense de 3 800 000 € et une recette de 4 134 900 € donc un excédent de 815 285,60 €.

Il n'est pas nécessaire d'augmenter la TEOM car les résultats sont suffisants. Par contre, nous ne pouvons pas la baisser car il faut prendre en compte le fort investissement prévu sur l'exercice 2009, à savoir la troisième déchetterie. Il ne faut pas perdre de vue que c'est un budget qui doit s'autofinancer. L'an dernier d'ailleurs le taux n'avait pas été augmenté non plus.

Le budget primitif lui va se présenter comme suit : il va s'élever à 5 396 000 € soit 4 790 000 € en section de fonctionnement et 605 000 € en section d'investissement.

L'origine de notre excédent est dû au tri sélectif : les administrés trient correctement leurs déchets. C'est grâce à ces bonnes habitudes que nous avons eu des recettes. Nous allons malgré tout perdre une partie de l'aide versée jusqu'à présent par ECO EMBALLAGE que l'on peut estimer à environ 300 000 €. Mais malgré tout, il faut accentuer nos efforts ce qui nous permettra de maintenir un taux de la TEOM correcte.

- Le budget des Transports Scolaires :

Un excédent est constaté en fin d'exercice 2008, d'un montant de 88 615.13 €. En 2007, nous avons un léger déficit d'environ 6 065.74 € que nous avons reporté sur 2008.

1 353 000 € de fonctionnement qui représente essentiellement le montant que la Communauté de Communes verse aux différents transporteurs et en investissement 8065.74 €.

- Le budget de l'aérodrome Bordeaux Léognan Saucats :

En ce qui concerne le compte administratif un excédent en 2008 de 104 076.70 €. C'est un budget qui s'équilibre grâce aux aides de l'Etat et aux redevances versées par les différents aéronautes. Nous ne sommes que les gestionnaires de l'aérodrome.

Pour l'exercice 2009, il est prévu un fonctionnement de 125 516.95 € un investissement de 96 000 € soit un total de 221 516.95 €.

Les budgets de 2010 - 2011 seront plus conséquents et il y aura lieu de revoir différents points (réfection de la piste, réaménagement des accès...).

- Le budget du Centre de Ressources :

Il a été décidé lors du débat d'orientations budgétaires de modifier les taux de location afin de pouvoir combler le déficit et d'équilibrer le budget (déficit de 13 244.44 €). Là encore nous ne sommes que les prestataires.

Un budget global pour cette année de 594 310 € (327 777.48 € en fonctionnement et 266 533.04 € en investissement).

- Le budget gestion du site Montesquieu :

Un budget qui s'équilibre à lui seul. Un excédent cumulé de 48 688.16 € pour l'année 2008, et pour l'année 2009 un budget total de 251 704.28 (241 704.28€ en fonctionnement et 10 000 € en investissement). C'est la quote-part de chacune des entreprises qui permet d'apporter des recettes à ce budget et non pas une participation du budget principal.

- Le budget extension de la zone de Montesquieu :

Un déficit cumulé de 1 936 000 € donc un budget en négatif mais c'est un déficit que l'on peut qualifier de virtuel et de temporaire puisque la vente de tous les lots permettra de combler ce déficit.

Concernant le budget 2009, il faut prendre en compte le déficit d'investissement. En fait on va constater une recette en fonctionnement qui elle-même va devenir une dépense en fonctionnement et qui va alimenter les recettes d'investissement (comptabilité de lotissement). Quand tous les lots seront vendus il faudra réintégrer ces chiffres dans le budget principal. Ce dernier s'équilibre à presque 3 millions d'euros.

- Le budget de la zone des Pins Verts :

Pour cette zone, même origine du déficit qui est à hauteur de 1,3 millions d'euros. Pour 2008 un budget de 2,9 millions d'euros. Monsieur le Président est en cours de signature de plusieurs sous-seing de vente de terrains qui alimenteront ce budget.

- Le budget de la Petite Enfance :

Nous avons prévu pour ce budget la somme de 600 000 € qui est en fait la somme prise en charge par la CCM, une fois reçues les participations des familles et les subventions de la CAF et de la MSA ; mais ces participations ne sont reversées qu'un an plus tard. De ce fait, il faut prévoir d'avoir une trésorerie suffisante afin de pouvoir honorer l'ensemble des charges et ce décalage.

Concernant l'Office de Tourisme de Montesquieu, une subvention sera versée identique à celle de l'année dernière à hauteur de 207 870 €.

Un retour est fait sur l'ensemble des comptes administratifs des budgets annexes et du budget primitif.

En fonctionnement le constat est le suivant : total des dépenses de 14.07 millions d'euros, 15.5 millions de recettes de fonctionnement et 1,9 million d'investissement dépenses et 1,3 million de recettes d'investissement.

L'ensemble de tous les budgets gérés par la Communauté de Communes génère un excédent 2008 de 895 876.19 € et un excédent cumulé consolidé de 1,457 million d'euros.

Cet excédent cumulé consolidé de 1,457 million d'euros résulte de la soustraction des 1,9 million du déficit de la zone de Montesquieu et des 1,3 million € de la zone des Pins Verts, des 3,6 millions du budget principal ; c'est pour cela que l'on retrouve cet excédent cumulé aussi diminué.

L'ensemble des budgets primitifs consolidés :

- en fonctionnement 20.6 millions d'euros,
- en investissement 9.9 millions d'euros.

Soit une répartition de 2/3 pour le fonctionnement et 1/3 pour l'investissement.

Soit un total de 30 millions d'euros, chiffre similaire à celui de l'an dernier.

Cette année nous allons recourir à l'emprunt pour une somme de 2 millions d'euros. Monsieur CONSTANT a constaté avec l'aide de Monsieur Moriceau, trésorier public, que la Communauté de Communes a une capacité d'un emprunt de 6 millions d'euros.

Bien sûr dans l'élaboration des budgets il faut tenir compte aussi de l'avis rendu par les différentes commissions.

Monsieur le Président Christian TAMARELLE, avant de se retirer afin que le conseil délibère et procède aux votes de tous les comptes administratifs, demande s'il y a des questions concernant ces comptes. Personne ne demandant la parole, il sort de la salle du conseil.

**2009/01 Vote du compte administratif - Budget principal - Exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Monsieur Daniel CONSTANT reprend chaque ligne présentée dans la notice explicative afin d'expliquer les chiffres qui y sont portés.

Le montant de 3 530 877,77 € est le résultat de clôture et non pas les résultats reportés car faut rééquilibrer le déficit en investissement pour un montant de 256 078 € (affectation de résultat).

En fait le résultat reporté est donc de 3 274 800,29

En ce qui concerne la deuxième ligne, « opérations de l'exercice » ;

- en fonctionnement 7 278 140.10 € de dépenses et 8 465 675.56 € en recettes donc un excédent de 1 187 535.46 €,
- en investissement 1 457 849.84€ de dépenses et 502 826.12 € recettes donc un déficit de 955 023.72€
- donc pour terminer l'année nous avons un excédent de 232 511.74€.

Nous avons un excédent cumulé depuis 2002 de 3 647 992,90 €.

Monsieur Michel DUFRANC rappelle qu'il a voté contre le budget primitif de l'an dernier et que de ce fait il s'abstiendra pour le vote du compte administratif.

*Vote 36 Pour*

*7 Abstentions (Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)*

**2009/06 Vote du compte administratif - Budget annexe « Ordures ménagères » - Exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

De même Monsieur Daniel CONSTANT rappelle les chiffres qui sont portés sur la notice explicative.

En fonctionnement un excédent avec des résultats reportés positifs donc le résultat de clôture est de 254 625.05 € En revanche, en investissement, la somme de 6 228,53 € est constatée en recettes et 5262.40 en dépenses.

L'excédent cumulé en fin d'exercice 2008 est de 815 285,60 €.

*Vote 36 Pour*

*7 Abstentions (Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)*

**2009/11 Vote du compte administratif - Budget annexe « Transports scolaires » - Exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Présentation des chiffres :

- section de fonctionnement : un excédent de 94 680,87 €,
- 

Pour terminer cet exercice avec un excédent cumulé de 88 615,13 €.

*Vote 36 Pour*

*7 Abstentions (Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)*

**2009/16 Vote du compte administratif - Budget annexe « Aérodrome Bordeaux Léognan Saucats » - Exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Largement présenté en première partie.

Donc un résultat excédentaire pour la somme de 104 076,70 €.

*Vote 36 Pour*

*7 Abstentions (Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)*

**2009/20 Vote du compte administratif - Budget annexe « Centre de Ressources du Site Montesquieu » - Exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Ce compte administratif est déficitaire avec en fin d'exercice - 13 244,44 €.

En revanche, sur le nouvel exercice ce déficit sera largement compensé par l'augmentation de tarif des locations.

Les principales dépenses de ce budget sont le gardiennage et l'entretien du bâtiment.

*Vote 36 Pour*

*7 Abstentions (Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)*

**2009/24 Vote du compte administratif - Budget annexe « Gestion du Site Montesquieu » - Exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Un excédent de 49 704,28 €.

Les principales dépenses de ce budget sont le gardiennage et l'entretien des espaces verts. Les recettes correspondent aux quotes-parts versées par les entreprises.

*Vote 36 Pour*

*7 Abstentions (Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)*

**2009/29 Vote du compte administratif - Budget annexe « Extension du Site Montesquieu » - Exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Un déficit pour ce compte à hauteur de 1 936 674,52 €. Sans gravité, il peut être qualifié de virtuel, le temps qu'aboutisse la vente des lots aménagés.

*Vote 36 Pour*

*7 Abstentions (Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)*

**2009/33 Vote du compte administratif - Budget annexe « Extension zone Les Pins Verts » - Exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Un déficit pour ce compte à hauteur de 1 298 172,66 €. Sans gravité, il peut être qualifié de virtuel le temps qu'aboutisse la vente des lots aménagés.

*Vote 36 Pour*

*7 Abstentions (Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)*

Monsieur le Président est invité à revenir dans la salle du Conseil.

Monsieur Daniel CONSTANT lui rapporte les choix de votes et la raison pour laquelle ces conseillers communautaires se sont abstenus.

**2009/02 Approbation du compte de gestion - Budget principal- Exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Monsieur le Président indique qu'il faut maintenant procéder à l'approbation du compte de gestion du budget principal qui reprend les écritures comptables qui ont été présentées par Daniel CONSTANT au travers du compte administratif 2008.

*Vote à l'unanimité*

**2009/03 Affectation du résultat - Budget principal- Exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Monsieur Daniel CONSTANT a présenté précédemment les grandes lignes des résultats.

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit reporté	R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
	3 494 544.97 €		967 790.78 €

En section de fonctionnement : 3 494 544,97 € et en section d'investissement : 967 790,78 € ;

Monsieur Michel DUFRANC indique qu'il va s'abstenir pour les raisons déjà évoqués pour les votes des comptes administratifs.

Vote  
37 Pour  
7 Abstentions

(Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)

## 2009/04 - Vote du taux de la Taxe Professionnelle - Exercice 2009

Rapporteur : Monsieur le Président

Concernant la proposition d'une augmentation du taux à 14,36 %, Monsieur Philippe NARDI souhaite prendre la parole.

Il trouve que cet impôt est injuste car c'est une dépense qui « pèse lourd » pour les entreprises. La Communauté de Communes étant riche puisque l'on constate un excédent de trois millions cinq d'euros cette augmentation pour lui ne lui semble ni justifiée et ni pertinente.

Si les Communes ne perçoivent plus cette taxe il en incombera la suppression de recettes. Elles ont dû s'adapter maintenant c'est à la Communauté de Communes de le faire même si celle-ci pourra percevoir une compensation.

Par rapport au projet de l'Etat de supprimer la T.P. celui-ci a prévu de compenser cette perte auprès des Collectivités.

Monsieur Bernard FATH est surpris car cette taxe a été créée par un chef d'Etat que Monsieur NARDI a toujours défendu sauf erreur de sa part. Donc aujourd'hui le Président de la République a pris cette décision sans grande concertation avec les fédérations d'élus. Comme l'a montré tout à l'heure Monsieur Daniel CONSTANT sur un graphique, la progression de la taxe professionnelle va au contraire être stabilisée ou au contraire va rester à l'euro constant.

Quelles sont les solutions qui sont proposées ? Une première qui est une quote-part de la TVA qui serait reversée aux Communes, une autre piste approuvée par le Président de la République qui consisterait à faire participer au tiers les ménages. Il s'agit d'une taxe carbone supportée pour un tiers par les ménages. Il s'agirait en bref d'un ripage des entreprises vers les ménages. Il estime que les Conseillers Communautaires ont le devoir de protéger le budget de la Communauté de Communes afin de pouvoir aider les familles. Comme par exemple le service des transports scolaires qui permet de maintenir une égalité des chances et un accès à l'éducation. Il est désireux de continuer dans ce sens.

Cette nouvelle réforme remet en question deux grands principes :

- 1°) l'autonomie fiscale des collectivités qui va être diminuée,
- 2°) la richesse produite sur un territoire ne lui sera plus obligatoirement réaffectée.

Cette problématique aurait pu être abordée différemment

Il lui semble qu'il vaudrait mieux essayer de conserver les avantages financiers dont la Communauté de Communes a besoin pour rendre un service à sa population.

Monsieur Michel DUFRANC trouve que la situation est difficile économiquement pour les PME. La T.P. reste le revenu fiscal le plus important de la Communauté de Communes et ce sont les entreprises qui finalement offrent les services aux familles de notre territoire.

Il faut absolument offrir une solidarité aux familles.

La taxe professionnelle est aujourd'hui à hauteur de 22 milliards et 40 % sont abondés par le budget propre l'Etat.

Christian TAMARELLE dit que Monsieur Bernard FATH a très bien expliqué que nous avons le devoir en tant qu'élus de prévoir l'avenir. La Communauté de Communes a des compétences en cours nouvelles qu'il faut assumer et développer.

Par principe, il est préférable de compter sur la TPU que sur les ménages.

Il a relevé deux ou trois inexactitudes.

Monsieur Bernard FATH a expliqué l'approche « compensationnelle » ; à la création de la Communauté de Communes c'est ce choix qui avait été fait c'est à dire la Taxe Professionnelle plutôt que la Taxe additionnelle qui aurait été un impôt sur les ménages. Déjà à l'époque la situation des ménages ne nous apparaissait pas assez convenable pour créer un impôt supplémentaire.

De plus, cette réforme est annoncée pour 2010 et Monsieur le Président espère que les élus seront consultés concernant les choix et les modalités de compensations de la taxe. Quelles seront les modalités pour compenser une partie du budget des communes ? De plus, il émet une crainte pour que ce soit les ménages qui soient touchés. Non seulement il espère un maintien de la soule et mais aussi une perspective de croissance indispensable.

Il indique que Messieurs DUFRANC et NARDI ont annoncé tout à l'heure que la Communauté de Communes étaient uniquement abondée par la TP ce qui est complètement faux. Il ne faut pas oublier la DGF bonifiée qui elle est une ressource qui provient de l'Etat.

Les entreprises sont en difficulté et il faut en tenir compte, mais on ne peut pas dire que ce soit à cause de notre choix fiscal qui est la taxe professionnelle.

Aujourd'hui, nous sommes face à une crise mondiale et ce n'est pas en supprimant la taxe professionnelle que la situation économique va s'améliorer. Il espère que cette réforme apportera un plus aux entreprises et pas un moins aux collectivités que les élus doivent gérer. Le but des collectivités est uniquement de rendre service à toutes les populations y compris les chefs d'entreprise.

*Vote*

*39 Pour*

*5 Abstentions*

*(Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Madame Marylène MAY)*

<b>2009/05 - Vote du budget primitif - Budget principal de la Communauté de Communes de Montesquieu - Exercice 2009</b>
---

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Après la présentation du budget principal par Monsieur Daniel CONSTANT, qui indique les montants prévus pour le budget 2009 :

- en section de fonctionnement 12 030 281,43 €,
- en section d'investissement 5 701 632,64 €.

Les lignes particulières sont présentées.

La section de fonctionnement :

Dans les charges à caractère général, les dépenses d'honoraires prévues s'élèvent à 222 650 € contre 61 260 € réalisés en 2008. Cette forte évolution s'explique par les frais de notaire pour le couvent de Béthanie, l'achat de terrains pour l'aérodrome et la réserve géologique...

Il a été aussi prévu 258 000 € de dépenses imprévues par sécurité.

La section d'investissement :

Il est prévu 5 710 000 €

195 000 € de prévu en dépenses imprévues en investissement

Une prévision de 600 000 € pour la Petite Enfance.

Cela fait la troisième et dernière année que nous remboursons le Conseil Général concernant le rachat des terrains du site Montesquieu pour une valeur cette année de 771 000 €. C'est une dépense que nous n'aurons plus en 2010.

Concernant la mise à disposition de personnel, la Communauté de Communes touche 216 100 €. Cette dépense apparaît sur le budget annexe.

Excédent reporté de 3 394 000 €

La TPU rapportera au minimum cette année 5 022 000 €, 32 000 € de taxe de séjour entièrement reversée à l'Office de Tourisme ; La DGF représentera 1 200 000 € ; Une compensation de taxe professionnelle de 4 181 000 € reversée aux communes.

Monsieur Michel DUFRANC apporte les observations suivantes :

Il va s'abstenir pour ce vote pour deux raisons :

1°) Il n'est pas d'accord sur deux dépenses : une en fonctionnement et une en investissement. Il s'agit des dépenses en honoraires qui sont d'après lui trop onéreuses : 200 000 €, et de l'acquisition de Béthanie pour 1 240 000 €.

2°) Concernant le transfert de la petite enfance il indique qu'il se conformera à la majorité. Pour le transfert des actifs, il estime que la part est inégale puisque les installations vont être cédées à l'euro symbolique alors que la date d'acquisition est différente suivant les structures. Il estime qu'il y a quatre catégories de communes :

1. Les communes qui au départ n'avaient pas de structure et n'en auront pas,
2. Les communes qui au départ n'avaient rien et qui auront une nouvelle structure sur leur territoire sans aucun investissement de leur part,
3. Les communes qui ont eu un équipement mais tardivement et transfèrent leur fonctionnement et leurs emprunts en cours,
4. Les communes qui ont un équipement depuis plusieurs années qui vont transférer un actif évalué par les Domaines à 500 000 € (il reste 150 000 € à rembourser) pour la commune de La Brède donc « donne » 350 000 € à la Communauté de Communes.

Il souhaiterait une prise en considération plus importante de l'intérêt des communes par rapport à ce transfert de compétence et estime qu'il existe un déséquilibre entre les communes et que c'est injuste. La Brède va subir une dépréciation de son actif.

Pour le vote il s'abstiendra, c'est un vote critique mais bienveillant.

Madame Danielle SECCO intervient à son tour.

Deux remarques concernant l'intervention de Monsieur Michel DUFRANC.

Les Communes qui n'ont pas de structure petite enfance n'avaient pas les moyens de le faire et aurait bien aimé pouvoir le faire.

D'autre part, la CAF a pour habitude de donner une aide aux Communes qui se dotent d'une nouvelle structure. Par exemple la commune de Léognan a obtenu une subvention à hauteur de 45 %.

Concernant la Commune de La Brède justement sa structure va devoir subir des travaux de réhabilitation importants.

Il ne faut pas perdre de vue que le but est de pouvoir offrir à toutes les familles du territoire le même service.

Bernard FATH demande à son tour la parole.

Tout d'abord il souhaite rappeler certaines prises de décision de la part de la Commune de La Brède. Tout à l'heure au moment du débat sur le taux de la TP qui a été fixé à 14,36 %, à Saint Selve en 2002 elle était à 29,50 % et à 12,96 % à La Brède. Donc, il y a 7 ans ces taux auraient évolué.

Il est difficile de ne pas voter de recettes dans un budget et de demander plus en dépenses.

De plus il faut fonctionner dans l'intérêt de la Communauté de Communes.

En 2010 des dépenses seront consacrées à la caserne des pompiers de La Brède. Il espère que pour l'ensemble du budget le vote sera positif. Pourtant huit communes du territoire ne dépendent pas du secteur et ne bénéficient pas des services de celle-ci.

Monsieur Christian TAMARELLE veut faire quelques observations par rapport aux diverses remarques de Monsieur Michel DUFRANC.

Concernant les honoraires qui ont été prévus en dépenses pour 222 650 € ne seront pas complètement utilisés il faut l'espérer. Pour avoir des recettes suite aux ventes de terrains il faut s'acquitter de frais d'honoraires. Quand on a un prévisionnel de travaux la Communauté de Communes est bien obligée de régler des honoraires des maîtres d'œuvres. Quand on a une reprise de compétence à gérer il est préférable d'être entouré de personnes avisées pour avoir du conseil.

En termes d'acquisitions, nous avons prévu l'acquisition de Béthanie. C'est un projet qui a été acté et voté à la majorité. Donc il est normal de le porter dans le budget investissement.

Pour le transfert de la Petite Enfance, il est prévu la somme de 600 000 € au budget principal et cette somme sera versée vers le budget annexe dès le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Pour l'instant celui-ci va servir à la réhabilitation des structures existantes. D'ailleurs il a été fait un état des lieux de l'existant qui a permis de constater que la structure de La Brède avait besoin d'investissement lourd pour la mettre aux normes. La véritable création d'un budget d'investissement sera effective en 2010 avec des travaux à réaliser dans l'urgence et pour l'entretien.

Ensuite, il fait remarquer que Monsieur Michel DUFRANC défend les intérêts de la commune de La Brède alors que dans cette assemblée c'est du territoire de la Communauté de Communes qu'il s'agit. Il faut réagir dans l'intérêt commun de la Communauté de Communes et non dans l'intérêt d'une commune.

Il faut savoir que la Communauté de Communes va reprendre intégralement la gestion des structures de la Petite Enfance ainsi que les emprunts en cours.

Des dépenses seront consacrées pour la création d'une caserne des pompiers de La Brède. Donc sur le budget 2010 sera un budget de la solidarité qui sera produit. La Communauté de Communes a acté le fait de verser des contributions pour ce projet, d'ailleurs l'estimation du coût de la viabilisation du terrain a été faite. Fin 2009 la seule commune extérieure Portets pourra se positionner et dire si elle participe financièrement à ce projet. Il faut rappeler que huit communes du territoire ne dépendent pas du secteur de la caserne de La Brède et ne bénéficient pas des services de celle-ci.

Après, les réponses qu'il vient de formuler il espère que pour l'ensemble du budget le vote sera positif.

*Vote*

*40 Pour*

*4 Abstentions*

*(Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART suppléante de Madame Sylvie DUFRANC)*

<b>2009/07 - Approbation du compte de gestion - budget annexe « ordures ménagères » - Exercice 2008</b>
---

**Rapporteur : Monsieur Christian TAMARELLE**

Monsieur Christian TAMARELLE demande s'il y a des observations concernant ce compte de gestion qui a déjà été largement présenté.

*Vote*

*à l'unanimité*

**2009/08 - Affectation du résultat - budget annexe « ordures ménagères » - Exercice 2009**

**Rapporteur : Monsieur Christian TAMARELLE**

Il est demandé aux élus de voter l'affectation du résultat : 815 285.60 € sont reportés en excédent (R002) et 5 262.40 € en excédent de fonctionnement R1068.

Monsieur Philippe NARDI demande la parole. Il indique qu'ils ne voteront pas les affectations de résultat des budgets annexes du fait d'une politique consensuelle mais que par contre ils voteront les budgets primitifs toujours pour les raisons exposées

*Vote*

*37 Pour*

*7 Abstentions*

*(Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)*

**2009/09 - Vote du taux de la TEOM 2009**

**Rapporteur : Monsieur Christian TAMARELLE**

Monsieur le Président annonce qu'il n'y a pas d'augmentation de ce taux maintenu à 13,92 % pour l'exercice 2009, ce qui prouve que la Communauté de Communes sait gérer ses budgets ce qui est prouvé par le ressenti de la population, les actions entreprises par la Communauté de Communes. Depuis la récupération de cette compétence on constate une harmonisation des services sur l'ensemble du territoire. Depuis deux ans nous sommes capables de maintenir le taux et nous générons quelques excédents.

En projet sur ce budget nous avons la création d'une nouvelle déchetterie et l'ouverture des marchés pour la collecte du verre et des déchets ménagers.

*Vote*

*à l'unanimité*

Départ de Monsieur Mercadié qui donne procuration à Monsieur Jean CLAVERIE.

**2009/10 - Vote du budget primitif - budget annexe « ordures ménagères » - exercice 2009**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Il s'élève en fonctionnement à 4.791 239.13 € et à 605 262.40 € en investissement.

*Vote*

*à l'unanimité*

**2009/12 - Approbation du compte de gestion - budget annexe « transports scolaires » - exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Monsieur Christian TAMARELLE demande s'il y a des observations concernant ce compte de gestion qui a déjà été largement présenté et conforme en tous points au compte administratif.

*Vote*

*à l'unanimité*

**2009/13 - Affectation du résultat - budget annexe « transports scolaires » - exercice 2009**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

M.CONSTANT présente l'affectation du résultat sur le budget annexe des transports scolaires : 88 615.13 € sont reportés en excédent (R002) et 6065.75 € en R1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

*Vote*

*37 Pour*

*7 Abstentions*

*(Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)*

**2009/14 - Vote des tarifs des transports scolaires - année scolaire 2009 - 2010**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Pour 2009, de nouveaux tarifs de transports scolaires sont proposés :

-45 € par an pour un collégien

-90 € par an pour un lycéen

*Vote*

*à l'unanimité*

**2009/15 - Vote du budget primitif - budget annexe « transports scolaires » - exercice 2009**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Monsieur Daniel CONSTANT rappelle les principaux chiffres de ce budget. Il rappelle une dépense de fonctionnement de 1 353 300 € compensée par 1 018 000 € de subvention de la part du Département, 106 500 € supporté par les familles et 139 690 € pris en charge par la Communauté de Communes.

8 065.74 € sont prévus en investissement.

*Vote*

*à l'unanimité*

**2009/17 - Approbation du compte de gestion - budget annexe aéroport Bordeaux Mérignac - Saucats - exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Monsieur Christian TAMARELLE demande s'il y a des observations concernant ce compte de gestion qui a déjà été largement présenté et conforme en tous points au compte administratif.

*Vote*

*à l'unanimité*

**2009/18 - Affectation du résultat - budget annexe «aérodrome Bordeaux Léognan Saucats » - exercice 2009**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

M.CONSTANT présente l'affectation du résultat sur le budget annexe de l'aérodrome : 63 316.95 € sont reportés en excédent (R002).

*Vote*

*37 Pour*

*7 Abstentions*

*(Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)*

**2009/19 - Vote du budget primitif - budget annexe « aérodrome Bordeaux Léognan Saucats » - exercice 2009**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Monsieur Daniel CONSTANT rappelle les principaux chiffres de ce budget. Il rappelle une dépense de fonctionnement de 125 516.95 €. 96 000 € sont prévus en investissement.

*Vote*

*à l'unanimité*

**2009/21 - compte de gestion - budget annexe Centre de Ressources du Site Montesquieu - exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Monsieur Christian TAMARELLE demande s'il y a des observations concernant ce compte de gestion qui a déjà été largement présenté et conforme en tous points au compte administratif.

*Vote*

*à l'unanimité*

**2009/22 - affectation du résultat - budget annexe « centre de ressources »- exercice 2009**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

M.CONSTANT présente l'affectation du résultat sur le budget annexe du centre de ressources : 27 777.48 € sont reportés en en déficit (D002).

*Vote*

*37 Pour*

*7 Abstentions*

*(Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)*

**2009/23 - Vote du budget primitif - budget annexe « Centre de Ressources du site Montesquieu » - exercice 2009**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Monsieur Daniel CONSTANT rappelle les principaux chiffres de ce budget. Il rappelle une dépense de fonctionnement de 327 777.48 €. 266 533.04 € sont prévus en investissement.

*Vote  
à l'unanimité*

**2009/25 - Approbation du compte de gestion - budget annexe Centre de Ressources du Site Montesquieu - exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Monsieur Christian TAMARELLE demande s'il y a des observations concernant ce compte de gestion qui a déjà été largement présenté et conforme en tous points au compte administratif.

*Vote  
à l'unanimité*

**2009/26 - Affectation du résultat - budget annexe «Gestion du site Montesquieu » - exercice 2009**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

M.CONSTANT présente l'affectation du résultat sur le budget annexe de la gestion du site Montesquieu : 49 704.28 sont reportés en excédent (R002).

*Vote  
37 Pour  
7 Abstentions*

*(Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)*

**2009/27 - Vote de la valeur du point des quote-parts entreprises - Budget annexe « gestion du site Montesquieu » - exercice 2009**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Le cahier des charges général de cession de terrain du site Montesquieu prévoit à l'article 15-1-1, une redevance de gestion des parties communes des ouvrages collectifs et des services (essentiellement : gardiennage, enlèvement des déchets industriels, gestion spécifique du courrier).

Chaque organisme propriétaire d'un lot se voit attribuer un nombre de points ainsi déterminé :

- 1 - d'une part, un point par 100 m<sup>2</sup> de terrain à compter de la signature de l'acte de vente,
- 2 - d'autre part, un point par 20 m<sup>2</sup> de plancher à compter de l'obtention du permis de construire correspondant.

La valeur de ce point depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 est de 55,25 €uros H.T. par an.

Le budget annexe fixant les crédits nécessaires pour la Gestion du Site Montesquieu restant dans les mêmes proportions cette année que l'année passée, Monsieur le Président propose de conserver la même valeur de point pour l'année 2009 soit 55,25 € HT.

Les encaissements de ces quote-parts de charges calculées annuellement sont effectués deux fois par an : mai et octobre.

*Vote  
à l'unanimité*

**2009/28 - Vote du budget primitif - Budget annexe « gestion du site Montesquieu » - exercice 2009**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Monsieur Daniel CONSTANT rappelle les principaux chiffres de ce budget. Il rappelle une dépense de fonctionnement de 241 704.28 €. 10 000 € sont prévus en investissement.

*Vote  
à l'unanimité*

**2009/30 - Approbation du compte de gestion - Budget annexe « extension du site Montesquieu » - exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Monsieur Christian TAMARELLE demande s'il y a des observations concernant ce compte de gestion qui a déjà été largement présenté et conforme en tous points au compte administratif.

*Vote  
à l'unanimité*

**2009/31 - Affectation du résultat - Budget annexe « extension zone Montesquieu » - exercice 2009**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

M.CONSTANT présente l'affectation du résultat sur le budget annexe de la gestion du site Montesquieu : 1 936 674.52 € sont reportés en déficit d'investissement (D001).

*Vote  
37 Pour  
7 Abstentions  
(Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)*

**2009/32 - Vote du budget primitif - Budget annexe « extension zone Montesquieu » - exercice 2009**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Monsieur Daniel CONSTANT rappelle les principaux chiffres de ce budget. Il rappelle une dépense de fonctionnement de 1 042 034 €. 1 940 674.52 € sont prévus en investissement.

*Vote  
à l'unanimité*

**2009/34 - Approbation du compte de gestion - budget annexe « extension zone Les Pins Verts »  
- Exercice 2008**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Monsieur Christian TAMARELLE demande s'il y a des observations concernant ce compte de gestion qui a déjà été largement présenté et conforme en tous points au compte administratif.

*Vote  
à l'unanimité*

**2009/35 - Affectation du résultat - Budget annexe « extension de la zone Les Pins Verts » -  
Exercice 2009**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

M.CONSTANT présente l'affectation du résultat sur le budget annexe de la gestion du site Montesquieu : 1 298 172.66 € sont reportés en déficit d'investissement (D001).

*Vote :  
37 Pour,  
7 Abstentions  
(Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART,  
Monsieur Jean-Michel GACHET et Madame Marylène MAY, Monsieur Pierre Jean THERON ayant  
donné procuration à Monsieur Jean-Michel GACHET)*

**2009/36 - Vote du budget primitif - Budget annexe « extension de la zone Les Pins Verts » -  
Exercice 2009**

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

Monsieur Daniel CONSTANT rappelle les principaux chiffres de ce budget. Il rappelle une dépense de fonctionnement de 725 994 €. 1 337 172.66 € sont prévus en investissement.

*Vote  
à l'unanimité*

**2009/37 - Création d'un budget annexe « Petite enfance » au 1<sup>er</sup> septembre 2009**

**Rapporteur : Monsieur Christian TAMARELLE**

600 000 € sont inscrits à ce budget annexe couvrira l'ensemble des dépenses et recettes relatives à la gestion des structures d'accueil de la petite enfance existantes ou futures sur le territoire de la collectivité. Comptabilité M14 - fonction 64 - non assujetti à la TVA.

*Vote  
à l'unanimité*

**2009/38 - Remboursement des assurances aux régisseurs titulaires et suppléants**

**Rapporteur : Monsieur Christian TAMARELLE**

Il est proposé de rembourser aux agents les montants des polices d'assurances pour 2009 qui sont certes modiques mais il semble normal de faire ce geste.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/39 - Tableaux des effectifs**

**Rapporteur : Monsieur Christian TAMARELLE**

Il s'agit d'ouvrir des trois nouveaux postes pour du personnel déjà en place.

Un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe pour Katia BONIL qui été reçue à son examen professionnel.

Un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe pour Martine de Saint Père qui a l'ancienneté et les qualités requises pour ce grade.

Un poste de technicien supérieur pour Estelle GAZEAU qui été reçue à son concours.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/40 - Engagement d'un vacataire**

**Rapporteur : Madame Danielle SECCO**

Afin d'animer une soirée à thème en direction des assistantes maternelles du territoire, la Communauté de Communes se propose de faire appel aux services d'une juriste qui interviendrait sur le thème « responsabilités, secret professionnel ». Cette intervention aura lieu le 30 mars prochain de 20 à 22 heures au site Montesquieu à raison de 50 € de l'heure.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/41 - Revalorisation des chèques déjeuner**

**Rapporteur : Monsieur Christian TAMARELLE**

Concernant le personnel, il s'agit d'augmenter d'1 euro la valeur des chèques déjeuner qui n'a pas été revue depuis 2002. Ainsi cela permet de tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/42 - Signature de conventions d'occupation des locaux**

**Rapporteur : Monsieur Christian TAMARELLE**

Cette délibération permet de signer les conventions concernant le prêt de locaux des communes pour la Communauté de Communes et ceci à titre gratuit.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/43 - Signature des conventions de versement des prestations**

**Rapporteur : Monsieur Christian TAMARELLE**

Cette délibération permet de percevoir toutes les aides financières afférentes aux actions menées auprès des différents partenaires.

**Vote  
à l'unanimité**

<b>2009/44 - Modification des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu</b>
---

**Rapporteur : Monsieur Christian TAMARELLE**

Monsieur le Président rappelle que tout à l'heure il a été voté la création d'un nouveau budget annexe qui de fait provoque la modification des statuts. Donc la Communauté de Communes devra gérer des structures et des services d'intérêt communautaire destinés à la petite enfance c'est-à-dire :

- le relais d'assistantes maternelles,
- le lieu d'accueil enfants parents,
- les structures multi accueil,
- les crèches familiales.

Elle devra aussi acquérir à l'euro symbolique les biens communaux suivants :

- structure multi accueil de Cadaujac,
- Maison Tom Pousse de La Brède,
- Maison de la Petite Enfance de Castres Gironde,
- La Maison des Pitchoun's de Léognan,
- Emile et Zime de Martillac,
- Pom' de Pins de Saucats.

Les communes disposent d'un délai de trois mois pour délibérer afin d'entériner la modification de ces nouveaux statuts.

Monsieur Jean CLAVERIE précise qu'il avait obtenu 50 % de subvention pour la création de sa structure il y a cinq ans et il trouve normal que la Communauté de Communes bénéficie de cet avantage financier. Il salue le travail de Daniëlle SECCO et de Nadège ALEXANDRE sur ce projet. Pourtant à ce jour son équipe municipale et lui-même trouve qu'il reste trop de questions importantes en suspens : la transmission des biens, les projets pédagogiques, l'attribution des critères et à quel moment ? Comment la crèche de Martillac va-t-elle être s'intégrée dans l'ensemble du service apporté à la Communauté de Communes.

Madame Daniëlle SECCO explique que dans un premier temps, concernant le projet pédagogique les directrices de crèche, Nadège ALEXANDRE et Paule DAMY sont en train de travailler afin d'harmoniser l'ensemble des structures tout en maintenant pour certaines des spécificités. Les conclusions seront ensuite présentées aux élus.

Concernant l'attribution des places, en 2009 celles-ci vont être attribuées par les communes.

Ensuite de septembre à mars, une commission d'attribution des places formée d'élus va être créée pour définir les critères. Donc se sera à l'ensemble des élus et à la commission de faire des propositions au Bureau et aux Maires afin de se mettre d'accord.

Elle dit que l'ensemble des élus ont réussi à se mettre d'accord sur le transfert des biens donc elle est optimiste sur les questions restantes concernant ce transfert.

Monsieur Bernard FATH explicite les raisons pour lesquels il est demandé aux membres du conseil de voter cette modification de statuts concernant ce transfert de compétence.

Dans un premier temps, il s'agit de voter une modification des statuts pour le transfert de compétence.

Dans un second temps, une délibération sera prise ici même concernant les questions d'attribution et de projets pédagogiques.

Un transfert de cette importance doit se faire obligatoirement en plusieurs temps.

Pour sa part il est tout à fait rassurer sur le souci de transparence, d'équilibre que ce projet soit aussi bien harmonisé que les autres dossiers transférés depuis huit ans.

Monsieur PEYROUT aurait souhaité qu'à ce jour la décision soit plus « éclairée ». En tout cas, il parle au nom des élus de Martillac qui ont peurs d'être lésés sur ce projet. Il faut prendre en compte les inquiétudes des administrés. Donc aujourd'hui il faut avoir le courage politique de se positionner.

Pour Monsieur Michel DUFRANC dit qu'il y a de la part de la Communauté de Communes une obligation d'excellence. Pour lui, il s'agit là d'une compétence autrement plus sensible que toutes celles qui ont transférées pour jusqu'à présent. Les services communaux se sont beaucoup investis et il faut espérer que le service aux familles sera en progression et non l'inverse. Les élus sont d'accord sur le principe mais attention aux services existants et au respect d'un actif très important.

Madame Danielle SECCO assure qu'elle n'a aucune crainte, même si elle peut comprendre les inquiétudes des familles, concernant la progression de services rendus car le service qui sera proposé n'ira que dans le sens de la progression.

Monsieur David BONIN rappelle que concernant le transfert de compétence des zones d'activités celles qui ont été créées n'ont pas remises en cause. Il n'y a pas donc pas d'inquiétudes à avoir concernant l'égalité entre les communes.

Aujourd'hui pour un parent, il est compliqué d'avoir une place en crèche sur une commune voisine. Le but de la Communauté de Communes est de proposer un service commun à tous les habitants d'un même territoire. En bref l'intercommunalité offre une meilleure égalité des chances pour la garde de la petite enfance.

Monsieur Bernard FATH précise à son tour que c'est la modification des statuts qui va permettre de travailler sur l'élaboration de ce transfert : projet pédagogique, attribution des places,...

La Communauté de Communes a l'ambition de vouloir restaurer et créer les structures petite enfance et de plus va pouvoir proposer une nouvelle politique afin d'attirer les jeunes couples sur son territoire.

Pour lui il n'y a aucune raison d'être frileux concernant ce projet.

Monsieur le Président indique que s'il y a une personne qui doit être inquiète face à ce projet c'est bien lui. Il s'appuie sur Danielle SECCO, Nadine CHENNA, les employés, la CAF, la PMI, la MSA, les intercommunalités ayant déjà l'expérience de la reprise cette compétence.

L'intercommunalité a déjà vécu la même expérience en ce qui concerne la gestion d'une nouvelle compétence.

Aujourd'hui, du fait de ce transfert la collectivité va multiplier par trois l'effectif de son personnel, et plus lors de la création des nouvelles structures, ce qui a pour incident de devoir créer une nouvelle organisation des ressources humaines.

Toutes les améliorations qui pourront être faites le seront.

L'objectif est d'offrir plus de places afin de satisfaire davantage de familles qu'actuellement.

Il est bien conscient qu'il faut satisfaire les usagers et même améliorer le service rendu.

Toutes les compétences qui ont été jusqu'ici reprises par la CCM se sont faites en partenariat avec les communes et par un travail fastidieux effectué par les services.

Le message qu'il souhaite transmettre aux élus et qu'ils ne doivent pas s'inquiéter. Ils sont de fait obligatoirement impliqués et associés à ce projet car la Communauté de Communes a besoin de leur partenariat pour le mener à bien.

Danielle SECCO est satisfaite : actuellement 180 enfants sont accueillis. Bien sûr toutes les demandes ne pourront être satisfaites mais il y aura obligatoirement un mieux.

En conclusion, Christian TAMARELLE rappelle que le but est le bien être de chacun de nos administrés.

Vote :

36 Pour,

8 Abstentions

*(Messieurs Michel DUFRANC, Philippe NARDI, Alexandre LAFFARGUE, Madame Catherine DUPART, Monsieur Jean CLAVERIE, Monsieur PEYROUT, Monsieur Pierre VIDAL ayant donné procuration à Monsieur PEYROUT et Monsieur MERCADIÉ ayant donné procuration à Monsieur Jean CLAVERIE)*

**2009/45 - Partenariat avec le GIDCECA**

**Rapporteur : Madame Céline LIEBAUT-JANY**

Madame Céline LIEBAUT-JANY informe qu'il y a dans les zones humides une pullulation de ragondins qui provoquent des dégâts aux niveaux des digues. Afin d'être plus efficace la Communauté de Communes sollicite les services du GIDCECA qui pour mission la régulation des populations de ragondins par piégeage et tir. Une somme de 500 € est prévue.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/46 - Achat de terrain secteur du Brousteyrot OUEST**

**Rapporteur : Madame Céline LIEBAUT-JANY**

Dans le cadre de la convention pour la préservation et la valorisation de la Réserve Naturelle, la CCM a la possibilité d'acquérir des parcelles sur la commune de la Brède.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/47 - Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés**

**Rapporteur : Monsieur Jean-André LEMIRE**

Il s'agit d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec EcoFolio qui apporte à la CCM des soutiens financiers au tri, au recyclage et à l'élimination des déchets issus des imprimés. Monsieur LEMIRE souhaite revenir sur l'excédent du budget OM : depuis le 01<sup>er</sup> janvier, de nouvelles dépenses en matière de traitement sont appliquées, d'un montant de 4 euros par tonne.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/48 - Signature d'avenants aux marchés de collecte des ordures ménagères et du verre**

**Rapporteur : Monsieur Jean-André LEMIRE**

Il s'agit des avenants aux deux marchés existants. Il est apparu opportun de retarder la fin de ces marchés qui était normalement prévu le 30 avril 2009 afin de pouvoir tenir compte dans la rédaction des prochains marchés de tous les leviers d'optimisation techniques et financiers. Il est donc demandé d'autoriser le Président à signer les avenants aux marchés de collecte des ordures ménagères et du transport du verre.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/49 - Renouvellement de l'adhésion au PLIE des Graves**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Paul SOURROUILLE**

L'objectif est d'amener 73 participants vers l'emploi durable qui sont exclus du marché du travail. Le taux de sortie vers un emploi durable est de 71 % pour l'année 2008. La CCM donnera une participation financière à hauteur de 103 615,87 € pour l'année 2009.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/50 - Pôle Emploi Communautaire : signature d'une convention avec le CCAS de La Brède et la commune de Saint Médard d'Eyrans**

**Rapporteur : Monsieur Jean Paul SOURROUILLE**

Ces deux communes souhaitent maintenir un accueil des demandeurs d'emploi par leur propre personnel. Il est proposé de prendre en charge la partie du salaire correspondante (soit 10 h 30 hebdomadaires) des agents des communes, ainsi que les frais de fonctionnement.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/51 - Pôle Emploi Communautaire : signature d'une convention avec ETIQ**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Paul SOURROUILLE**

ETIQ est une association de Portets qui a pour rôle d'aider les personnes en grande difficulté par rapport à l'emploi. Ces demandeurs d'emploi ont pu bénéficier d'un contrat de travail et d'une rémunération en étant mis à disposition de particuliers et de collectivités locales pour la réalisation de travaux occasionnels d'entretien de locaux , de repassage et de travaux viticole.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/52 - Gestion du parc de cyclomoteurs de la CCM**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Paul SOURROUILLE**

Un parc de cyclomoteur est mis à disposition aux demandeurs d'emploi qui sont éloignés de l'emploi et pour qui la mobilité est un obstacle quotidien à la reprise d'une activité professionnelle. Depuis 2007, 23 personnes ont pu bénéficier de ce service. Pour l'ensemble des usagers, cette prestation a été déterminante pour retrouver ou se maintenir en emploi. La gestion administrative et technique de ce parc est assurée par le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Le Petit Ermitage ». Il est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec cet organisme.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/53 - Mission Locale des Graves : renouvellement convention 2009**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Paul SOURROUILLE**

La Communauté de Communes va reconduire son partenariat avec la Mission Locale des Graves et participer financièrement à hauteur de 44 520,02 €. Le chômage des jeunes a subi une augmentation de 17 % d'où l'importance de poursuivre ce partenariat. La CCM aide ainsi la MLG à poursuivre ses actions déjà engagées et a permis de mettre en place et de développer des actions telles que l'aide à la formation avec le concours de la Connex. Les résultats de la Mission Locale seront présentés lors de la commission du 2 avril.

Monsieur SOURROUILLE informe qu'il a participé à une réunion en Préfecture concernant les gens du voyage. Le Schéma Départemental comporte 1042 places et à ce jour il y en a 344 de réalisées.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/54 - Subvention aux associations**

**Rapporteur : Monsieur David BONIN**

Cinq subventions sont proposées au vote :

La Roue Cadaujacaise organise le 21 juin 2009 un tour en cyclisme le tour du canton. Aide proposée de 2 400 €

Les Festes Baroques organisent un festival et un stage de master-classe de musique baroque pour 46 stagiaires dont 7 sur notre canton. Aide proposée pour 4 500 €

L'association Banda Goss va organiser sur l'aérodrome de Saucats Léognan une manifestation « Rêve de Gosses » qui a pour but de proposer des baptêmes de l'air pour des enfants handicapés. C'est la première et dernière année que cette association propose cette activité sur notre territoire. Aide proposée : 5 000 €.

« Les Scènes Buissonnières » organisent le onzième festival pendant 3 jours, les 3, 4 et 5 juillet sur Saint Selve. C'est un festival fédérateur du tissu associatif local. L'aide proposée 8 500 €.

La radio TRG nous a sollicité pour obtenir une aide afin d'assurer leur déménagement. Cette subvention sera versée à titre exceptionnel. Le montant proposé : 5 000 €.

***Vote  
à l'unanimité***

**2009/55 - Etude sur la lecture publique**

**Rapporteur : Madame Danielle SECCO**

Depuis deux ans la CCM anime le réseau des bibliothèques. Ce réseau regroupe les bénévoles du territoire impliqués dans une démarche de lecture publique. De multiples projets ont été envisagés ces derniers mois. Lors d'une réunion au mois de septembre, la Bibliothèque Départementale de Prêt a exposé ses modalités d'intervention. Il a été décidé de lancer une étude sur la lecture publique qui doit permettre de connaître précisément l'organisation de la lecture publique sur le territoire. Le résultat attendu est un diagnostic de l'état de la lecture publique, des pistes de réflexion et des préconisations ainsi qu'un schéma d'organisation.

Monsieur DUFRANC estime que le coût de cette étude est élevé.

***Vote  
à l'unanimité***

**2009/56 - Office de Tourisme de Montesquieu - Convention d'objectifs 2009/2011**

**Rapporteur : Monsieur Christian TAMARELLE**

Il est proposé de renouveler la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme dans les mêmes termes que la précédente.

***Vote  
à l'unanimité***

**2009/57 - Office de Tourisme de Montesquieu - Approbation du CA 2008 et du BP 2009 - Attribution d'une subvention**

**Rapporteur : Monsieur Christian TAMARELLE**

Le compte administratif 2008 laisse apparaître un résultat de clôture de 26 461.60€ excédentaire. Le prévisionnel 2009 s'établit en fonctionnement à 334 470 € dont une participation communautaire de 207 870€.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/58 - Fixation du prix de vente des terrains du site Montesquieu**

**Rapporteur : Monsieur Jean CLAVERIE**

En février 2008, le Conseil avait réévalué le prix des terrains du site Montesquieu car dans la fixation du prix initial, les travaux étaient pris en charge par le Conseil Général. D'autre part, le COS fixé à l'époque était bas.

A partir de l'extension, il y a eu une réévaluation du service des domaines qui proposait de passer à 20€ le m<sup>2</sup>. Il est proposé d'appliquer ce nouveau tarif, qui reste cependant très raisonnable, car sur la zone des Pins Verts le prix est de 22€ m<sup>2</sup>.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/59 - Site Montesquieu - Vente d'un lot à la SCI NEUF - Lot 2**

**Rapporteur : Monsieur Jean CLAVERIE**

Il s'agit d'une entreprise dont le dirigeant est déjà connu, puisqu'il s'agit du même que la société Mille et Uns Rêves qui est implantée sur l'extension du site Montesquieu. Il propose d'acquérir une parcelle pour un projet de construction en trois tranches.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/60 - Subvention à l'association Bordeaux Montesquieu**

**Rapporteur : Monsieur Christian TAMARELLE**

La subvention sollicitée est de 70 000€ pour la CCM sur un budget total de 334 000€. Cette association travaille en collaboration avec la CCM dans le but d'attirer de nouvelles entreprises en pépinière et de les accompagner dans leur développement.

**Vote  
à l'unanimité**  
Monsieur Jean CLAVERIE se retire de la salle

**2009/61 - Signature d'un avenant 3 au marché de gardiennage du site Montesquieu**

**Rapporteur : Monsieur Jean CLAVERIE**

Le site Montesquieu et le Centre de Ressources sont gardiennés de 20 h à 8 h et le week end. De manière à relancer un marché, il est nécessaire de prolonger le marché en cours.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/62 - Marché de gardiennage du site Montesquieu et du Centre de Ressources**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Un marché a été relancé pour le gardiennage du site. La commission d'appel d'offres a retenu la société SECURITAS pour un montant annuel de 119 412€.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/63 - Marché d'entretien des voiries des ZA et de l'aérodrome**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Ce marché a été lancé et la commission d'appel d'offres a retenu la société PEPEROT SOBEO pour ces travaux pour un montant de 77 943€.

**Vote  
à l'unanimité**

**2009/64 - Recrutement au titre de l'activité accessoire d'un agent public**

***Rapporteur : Monsieur le Président***

Il est proposé de recruter un agent en poste dans une autre collectivité au titre de l'activité accessoire afin de nous aider dans le transfert du personnel des crèches.

***Vote  
à l'unanimité***